

ASSEMBLÉE DU 30 JUIN 2016

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 30 juin 2016 à 18 h, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux
Madame Renée Lafrenière, directrice développement, marketing et communications
Monsieur Marc Litalien, directeur des ressources informationnelles
Monsieur Sylvain Martel, directeur – gestion de projets
Monsieur Koce Kolev, directeur de l'approvisionnement
Madame Josée Routhier, chef du Service des relations avec la clientèle
Monsieur Éric Brazeau, chef des opérations par intérim

Absences motivées :

Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. René Coignaud pose une question concernant l'impact du développement résidentiel dans Limbour sur le transport en commun.

M. Carpentier répond que la densification de la population est un des éléments pris en compte dans le cadre de la planification du Rapibus.

M. Yannick Bouchard, membre du Comité de transport de l'Association des résidents du quartier Connaught remercie Mme Thiffeault et les membres du personnel de la STO d'avoir pris le temps de les rencontrer la semaine dernière.

Il mentionne que les résidents vivant à distance de marche du POB Hippodrome sont les perdants de la refonte du service dans le secteur Aylmer.

Il demande au conseil d'administration de mandater l'administration de la STO de trouver des solutions et de revenir au conseil d'administration du 25 août 2016.

M. Roger Constantin, membre du Comité de transport de l'Association des résidents du quartier Connaught ajoute qu'un possible déplacement du POB Hippodrome à l'intérieur du quartier est inquiétant et mentionne que les résidents n'ont pas été consultés à ce sujet et qu'il y a des risques pour les enfants-marcheurs de l'école des cavaliers.

M. J.F. Labelle, membre du Comité de transport de l'Association des résidents du quartier Connaught réitère les points soulevés par M. Bouchard et remercie la STO de l'opportunité donnée aux usagers de travailler de concert avec eux.

M. Carpentier indique qu'une rencontre sera programmée en novembre prochain pour voir si la mise en œuvre planifiée a atteint son objectif. Il ajoute aussi que l'objectif de la STO est de décourager l'utilisation du POB Hippodrome et à long terme de le fermer et non de le déplacer.

Messages du président :

- M. Carpentier mentionne que l'achalandage du mois de mai 2016 est en augmentation de 1,7 % versus 2015 et que le cumulatif de croissance est à ce jour de 1,4 % pour les cinq (5) premiers mois de l'année 2016.
- M. Carpentier souligne également qu'une promotion pour les événements spéciaux de la période estivale est en cours.

CA-2016-054

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2016
3. **Direction générale**
 - 3.1 Délégation de pouvoirs au président ou en son absence à la vice-présidente du conseil d'administration pour la période estivale
4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Modifications au système de gicleurs – 2e CTC
5. **Direction des finances**
6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Renouvellement du Forfait Cam-Puce UQO 2016-2017
 - 6.2 Renouvellement du Forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais 2016-2017
 - 6.3 Acquisition de cartes à puce – modification de la quantité

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Baux pour le 10 rue Noël
 - 7.2 Création de trois postes réguliers d'employés de l'entretien dû aux besoins d'opération du 2^e CTC
 - 7.3 Contrat pour le remorquage des autobus (SI-2016-105)
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Confirmation de statut de Madame Renée Lafrenière au poste de directrice de la Direction du développement, du marketing et des communications
10. **Direction de l'approvisionnement**
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2016-055

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2016 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-056

Délégation de pouvoirs au président ou en son absence à la vice-présidente du conseil d'administration pour la période estivale

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 111 autorisant le Comité de gestion et certains gestionnaires à effectuer des dépenses au nom de la Société, les dépenses qui excèdent 50 000 \$ doivent être approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le président du conseil d'administration dispose du pouvoir de décréter toute dépense dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger, la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements de la Société;

ATTENDU QUE les assemblées ordinaires du conseil d'administration se tiennent sur une base mensuelle, sauf en période estivale;

ATTENDU QU'afin de pouvoir autoriser une dépense de nature urgente qui pourrait survenir entre les assemblées, mais qui n'est pas de nature à mettre en danger la vie de la population ou à détériorer des équipements, il y aurait lieu de déléguer au président ou, en son absence, à la vice-présidente, le pouvoir d'autoriser pareille dépense;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration délègue au président du conseil ou, en son absence, à la vice-présidente, jusqu'à la prochaine assemblée, le pouvoir d'autoriser en cas d'urgence, toute dépense qu'il juge nécessaire et qu'un rapport motivé soit déposé au conseil d'administration à la première assemblée qui suit cette autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-057

Modifications au système de gicleurs – 2^e CTC

ATTENDU QUE la Société a reçu une estimation des coûts d'assurance pour le 2^e CTC;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec les représentants de notre assureur et de notre courtier d'assurance afin d'explorer les possibilités de réduire les coûts d'assurance;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie *EXP* et l'entrepreneur spécialisé en système incendie ont analysé différentes options et recommandent ce qui suit, à savoir :

- Mise à niveau de la section ravitaillement : coût estimé à 67 750 \$;
- Mise à niveau du stationnement des autobus : coût estimé à 346 800 \$;

ATTENDU QU'il est possible de réduire considérablement les coûts d'assurance pour le 2^e CTC en apportant les modifications proposées au contrat de construction octroyé à l'entrepreneur général *Boless Inc.*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la modification au contrat de l'entrepreneur général *Boless Inc.*;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-105**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QU'une modification au contrat de l'entrepreneur général *Boless Inc.*, au coût de **414 538 \$ (taxes incluses)** soit autorisée, pour les travaux de mise à niveau des systèmes de gicleurs des secteurs du ravitaillement et du stationnement des autobus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-058

Renouvellement du Forfait Camp-Puce UQO 2016-2017

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais a contribué financièrement, au cours de la dernière année au Forfait Cam-Puce, un programme d'incitation à l'usage du transport en commun pour les déplacements générés par la clientèle étudiante, un geste en accord avec les principes du développement durable;

ATTENDU QUE l'année 2015-2016 s'est terminée, au global, avec un maintien des acquis au niveau des ventes, et ce, par rapport à l'année précédente. Ainsi, c'est 1337 forfaits qui ont été vendus au cours de l'année scolaire, soit plus de 650 étudiants par session qui ont fait du transport en commun le mode de transport privilégié pour leurs déplacements à destination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU QUE l'entente avec l'institution demande à être reconduite pour la prochaine année;

ATTENDU QUE la STO et l'institution précitée ont convenu du protocole d'entente pour la reconduction du forfait Cam-Puce UQO avec les mêmes conditions pour l'année 2016-2017;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le Forfait Cam-Puce UQO.

QUE le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

CA-2016-059

**Renouvellement du Forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais
2016-2017**

ATTENDU QUE la STO souhaite conclure, pour une neuvième année consécutive, une entente de partenariat avec le Cégep de l'Outaouais afin d'offrir aux étudiants, inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier d'un forfait avantageux;

ATTENDU QUE l'an dernier, c'est respectivement 1 704 et 1 406 étudiants pour la session d'automne et d'hiver qui ont bénéficié du forfait et fait le choix du transport en commun pour se rendre au Cégep de l'Outaouais soit une augmentation de 3 % des ventes par rapport à 2015-2016;

ATTENDU QUE le Cégep souhaite renouveler l'entente du forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais pour l'année 2016-2017 aux mêmes conditions que l'an dernier;

ATTENDU QU'un projet de résolution dans ce sens sera présenté au CA du Cégep le 28 juin prochain;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le Forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais aux mêmes conditions qu'en 2015-2016;

QUE le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'advenant le rejet du projet de résolution pour le renouvellement de l'entente Cam-Puce Cégep de l'Outaouais par le CA, l'offre tarifaire aux étudiants du Cégep se résumera aux titres de catégorie Étudiant de la grille tarifaire STO en vigueur.

CA-2016-060

Acquisition de cartes à puce – modification de la quantité

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2014-098 du 30 octobre 2014, le conseil d'administration de la Société octroyait le contrat pour la fourniture de cartes à puce pour les années 2014 à 2017 à la firme *Keystone Fabrication Plastiques Ltée (ABnote)*;

ATTENDU QUE la quantité de cartes à acquérir pour l'année 2016 était évaluée à 25 000 cartes à puce;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la « U-Pass », la Société doit faire l'acquisition de 36 000 cartes à puce supplémentaires afin de transférer sur carte à puce les étudiants de l'Université d'Ottawa éligibles au programme;

ATTENDU QUE le prix pour l'année 2016 est à 1,67 l'unité (taxes en sus);

ATTENDU QUE le coût total pour l'acquisition de ces 36 000 cartes à puce supplémentaires s'élève à **60 120 \$ (taxes non incluses)**;

ATTENDU QU'il est convenu que ce coût sera partagé avec OC Transpo dans des proportions identiques à celles de recettes (15 % STO et 85 % OC Transpo);

ATTENDU QUE suite à un virement du Service de la dette, les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-095**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition de 36 000 cartes à puce supplémentaires au prix unitaire au contrat octroyé en 2014 à la firme ***Keystone Fabrication Plastiques Ltée - ABnote*** pour la somme de **69 123 \$ (taxes incluses)**.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-061

Baux pour le 10 rue Noël

ATTENDU QUE la STO loue présentement trois (3) locaux dans l'édifice sis au 10 rue Noël;

ATTENDU QUE les baux venant à échéance, les termes d'une nouvelle entente ont été convenus avec la firme *Multivesco*, propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QU'avec l'arrivée du nouveau centre de transport, les besoins en espaces locatifs devront être réévalués;

ATTENDU QU'il y a lieu de louer jusqu'au 31 décembre 2017 le local **101** (Salle Alliance), utilisé comme salle de réunion, le local **104**, utilisé pour la Direction - Gestion de projets; en plus de louer jusqu'au 31 mai 2021 le local **100**, utilisé pour la Direction du développement, marketing et communications;

ATTENDU QUE, le coût total du bail du local **100** (Direction du développement, marketing et communications) est de **376 507,99 \$ (taxes sur les immeubles non résidentiels incluses), taxes fédérales et provinciales en sus**;

ATTENDU QUE, le coût total du bail du local **101** (Salle Alliance) est de **8 822,27 \$ (taxes sur les immeubles non résidentiels incluses), taxes fédérales et provinciales en sus**;

ATTENDU QUE, le coût total du bail du local **104** (Direction – Gestion de projets) est de **84 039,09 (taxes sur les immeubles non résidentiels incluses), taxes fédérales et provinciales en sus**;

ATTENDU QUE, le coût total des baux pour les locaux 100, 101 et 104 est de **469 369,35 \$ (taxes sur les immeubles non résidentiels incluses), taxes fédérales et provinciales en sus**;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-100**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le président, M. Gilles Carpentier et le secrétaire corporatif et responsable du contentieux, M^e Richard Vézina soient autorisés à signer pour et au nom de la Société, les baux plus amplement décrits au préambule de la présente résolution entre la Société et la firme **Multivesco**, ainsi que tout autre document connexe pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-062

Création de trois (3) postes réguliers d'employés de l'entretien dû aux besoins d'opération du 2^e CTC

ATTENDU QUE le 2^e centre de transport sera livré dès septembre 2016 et que sa mise en opération est prévue pour janvier 2017;

ATTENDU QUE ce nouveau centre sera en opération cinq (5) jours par semaine, 24 heures par jour;

ATTENDU QUE l'ajout de main d'œuvre est nécessaire dès septembre 2016 pour assurer la préparation du nouveau centre et sa mise en opération;

ATTENDU QUE pour la préparation et la mise en opération du 2^e centre de transport, l'ajout de deux (2) magasiniers et d'un (1) mécanicien, classe II – machinerie fixe et immeuble est nécessaire afin de bien préparer la mise en service;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles à même la masse salariale, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-099**;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE trois (3) nouveaux postes à l'entretien soient créés et effectifs dès septembre 2016, et que les salaires et avantages sociaux soient imputés à même la masse salariale du 2^e CTC.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-063

Contrat pour le remorquage des autobus (SI-2016-105)

ATTENDU QUE la Société possède actuellement plus de 305 autobus;

ATTENDU QUE des bris mécaniques surviennent sur la route, nécessitant de remorquer les véhicules jusqu'aux ateliers de réparation de la Société;

ATTENDU QUE les autobus à plancher surbaissé ayant une garde au sol plus basse que les autobus à plancher conventionnel, lors de certains bris, un service de fardier est requis pour effectuer leur remorquage;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2015, 100 remorquages ont été réalisés;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé auprès de sept (7) firmes de la région au mois d'avril dernier pour un service de remorquage et un service de fardier pour les autobus;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme, à savoir :

Firme	Prix, taxes en sus
Ottawa Metro Towing & Recovery	16 000 \$
Gervais Motors Limited	18 800 \$
Remorquage Tin-Tin, Gatineau	32 000 \$

ATTENDU QUE sur la base du devis décisionnel préparé par la Direction de l'approvisionnement, le directeur des opérations et le directeur de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission la plus avantageuse et d'octroyer le contrat de remorquage et de fardier pour les autobus de la Société, à la firme **Ottawa Metro Towing & Recovery**, au montant de **55 188 \$, toutes taxes incluses**, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} juillet 2016, avec possibilité de reconduction d'une année additionnelle.

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-097**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration octroie le contrat pour le remorquage et le service de fardier pour les autobus de la Société à la firme **Ottawa Metro Towing & Recovery** pour un montant de **55 188 \$ toutes taxes incluses**, pour la durée totale du contrat

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-064

Confirmation de statut de Madane Renée Lafrenière au poste de directrice de la Direction du développement , du marketing et des communications

ATTENDU l'approbation, par le conseil d'administration, de la création de la Direction du développement, du marketing et des communications lors de son assemblée du 28 mai 2015;

ATTENDU la nomination, lors de cette même assemblée, de Madame Renée Lafrenière au poste de directrice de cette direction à compter du 1^{er} juin 2015, comme en fait foi la résolution CA-2015-045;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés-cadres prévoit que tout employé-cadre promu est soumis à une période d'essai de douze (12) mois;

ATTENDU que Madame Lafrenière a complété sa période d'essai à la satisfaction de la directrice générale;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le statut régulier au poste de directrice de la Direction du développement, du marketing et des communications soit accordé à Madame Renée Lafrenière, rétroactivement au 1^{er} juin 2016.

CA-2016-065

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Carpentier
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

.....
Gilles Carpentier, président

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée

Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux